



MAJ FAQ B SHA - 24 mars 2020

Chers confrères,

Le « communiqué B COVID-19 » qui vous a adressé est également [en ligne sur le site internet de l'Ordre](#), sous forme de FAQ et mis à jour en fonction de l'évolution de l'actualité.

A la réponse à la question 5 relative à la préparation de Solution Hydro-Alcoolique par les fabricants, a été ajouté :

« Un [arrêté du 20 mars 2020](#) modifiant l'arrêté du 13 mars 2020, met à disposition une quatrième formule leur permettant de produire des solutions hydro-alcooliques et élargit le champ des matières premières ».

Bien confraternellement,

Frédéric BASSI

Président - Section B

Tél : 06 24 92 58 13

